



Sources de revenus locataire

Par **Vallin**, le **09/03/2012** à **00:15**

Bonjour,

concernant les ressources financières exigées par un loueur :

En plus du salaire mensuel ou pension de retraite mensuelle perçues pas le candidat à la location , ses revenus d'Assurance-Vie (par rente mensuelle) peuvent-ils etre pris en compte par le loueur ?

Une attestation bancaire de ces revenus d'Assurance-Vie peut-elle suffire comme preuve de ressources supplémentaires régulières ?

Merci d'avance pour les réponses ou suggestions qui pourraient m'etre données.

Par **cocotte1003**, le **09/03/2012** à **06:14**

Bonjour, le bailleur est libre d'accepter ce qu'il veut comme ressources pour le montant qu'il veut. C'est donc à lui seul de voir si vos revenus d'assurance-vie seront suffisantes. Il est sur que plus vous lui donnerez de garanties mieux cela sera. Pensez à voir du côté des personnes cautions, cordialement